

18<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de  
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature  
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

### 18.29 Altération des forêts tropicales et extinction d'espèces

RECONNAISSANT que, selon des estimations récentes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le rythme de déforestation dans les tropiques dépasse de

50 pourcent au moins ce qui avait été estimé et que la superficie de forêts primaires exploitées pour le bois augmente également;

RECONNAISSANT que toute altération des forêts entraîne l'extinction locale et l'érosion génétique des espèces ;

NOTANT que les forêts tropicales sont généralement reconnues comme étant les milieux les plus riches en espèces de la terre;

NOTANT avec satisfaction les conclusions et recommandations de l'atelier sur le taux de déforestation tropicale et son influence sur l'extinction des espèces , organisé dans le cadre de la présente assemblée;

PREOCCUPEE par la baisse du taux d'acquisition de nouveaux parcs nationaux et aires équivalentes intégralement protégées, par le fait que moins de

5 pourcent des forêts humides tropicales font partie de telles aires, ce qui est insuffisant pour conserver l'intégralité de la diversité biologique des forêts tropicales;

PREOCCUPEE EN OUTRE de ce que, par le passé, les estimations reposaient simplement sur la relation espèces-superficie et sous-estimaient peut-être le problème, en omettant de tenir compte des caractéristiques du déboisement et, en particulier, des risques associés à la fragmentation des forêts;

CONSCIENTE de ce qu'en choisissant des emplacements optimaux pour les aires protégées, dans des régions de diversité et d'endémisme élevés des espèces, la valeur de ces régions pour la conservation des espèces peut être nettement accrue;

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18<sup>e</sup> session:

1. INVITE toutes les nations concernées par l'impact de la disparition ou de la modification des forêts tropicales sur la richesse et la diversité des espèces :
  - a. à entreprendre, de toute urgence, des études afin d'identifier de nouveaux sites d'importance critique pour la conservation de la diversité biologique de par l'endémisme, la représentativité, la richesse ou la pauvreté de leurs espèces et, dans la mesure du possible, d'accorder une protection intégrale à ces sites;
  - b. à passer de l'utilisation des forêts primaires à celle des forêts secondaires et des plantations établies dans des zones déboisées antérieurement ou, si cela n'est pas possible, à oeuvrer en vue d'établir et d'introduire des systèmes de coupe favorisant la diversité naturelle des espèces ;
  - c. à gérer le domaine forestier national en vue d'optimiser la conservation de la diversité naturelle des espèces par une utilisation appropriée des forêts gérées formant des zones tampons autour des forêts totalement protégées et à établir des corridors pour les relier entre elles.

18<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de  
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature  
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

2. RECOMMANDE aux nations dont les forêts tropicales sont déjà gravement amoindries ou dont les régions de forêts tropicales n'ont jamais été étendues, de protéger et conserver leurs dernières forêts en vue de conserver leur patrimoine d'espèces sauvages.
3. PRIE INSTAMMENT les nations industrialisées d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour conserver leurs forêts tropicales, par une aide au développement appropriée et par des mesures visant à réduire leur dette extérieure et à améliorer les relations commerciales avec ces pays.
4. PRIE le directeur général, dans la limite des ressources disponibles, et, notamment, par des contacts avec les membres et les donateurs potentiels, d'apporter son soutien aux nations et aux organisations qui ont des objectifs de développement compatibles avec le maintien de la diversité biologique des forêts tropicales.